

L'UNSA en campagne : partout et pour tous !!!

Dans toutes les entreprises privées, les élections dans les comités sociaux et économiques se mettent en place.

De très grandes entreprises sont d'ores et déjà en période électorale.

A la SNCF, à la RATP, l'UNSA y présente des listes. Nos militantes et militants sont totalement mobilisés avec le soutien de toute de l'UNSA.

Déjà des résultats positifs arrivent dans quelques entreprises ayant mis en place le CSE. Vous retrouverez l'intégralité de ces résultats sur :

<http://www.unsa.org>

On peut déjà noter les très bons résultats dans des entreprises importantes :

TOTAL, IBM, ETAM, KEOLIS, EURELSAT...

Alors partout, sans attendre, je fais une liste UNSA, je soutiens l'UNSA, je vote UNSA.

Élections Fonction publique : A l'UNSA on s'occupe de moi, je vote UNSA !

Entre fin novembre et début décembre, avant le 6, chaque agent public, titulaire comme contractuel est invité à voter et à faire voter UNSA.

L'UNSA Fonction Publique poursuit sa campagne avec deux nouveaux visuels.

Pour les découvrir : <https://www.unsa-fp.org/?Je-vote-UNSA>

L'UNSA reçue dans le cadre de la concertation « Autonomie Grand Âge »

L'UNSA a été reçue par Dominique Libault, Président du Haut conseil du financement de la protection sociale, chargé du pilotage de la concertation « Autonomie Grand Âge », organisée autour d'un Conseil d'orientation et d'un Conseil scientifique.

Interrogée principalement sur 4 thématiques : les aidants, le 5^{ème} risque, le financement, les métiers et leur attractivité, l'UNSA a également développé ses positions sur le logement, l'alimentation des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie.

Cette réunion d'échange et d'écoute permettra à l'UNSA de construire une contribution afin d'apporter des réponses à un sujet de société qui prend de l'ampleur. L'immobilisme n'est pas de mise.

Fin janvier, une nouvelle réunion aura lieu pour discuter des propositions émises par le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique.

Indemnités journalières : l'UNSA reçue par la mission Oustric

Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et Annick Fayard, Conseillère nationale, ont été auditionnés par la mission du Professeur Oustric .

En préambule, l'UNSA a rappelé que l'arrêt de travail est une prescription médicale et, qu'à ce titre, elle est de la seule responsabilité du médecin.

L'UNSA a, par ailleurs, indiqué que les arrêts maladie sont multi factoriels et ne sont donc pas forcément liés à l'activité professionnelle.

Toutefois, comme le démontre un certain nombre de publications, l'UNSA constate une évolution très significative des pathologies liées au travail, à sa qualité et/ou à la pénibilité. C'est notamment le cas d'une partie des arrêts rattachés à des maladies psychiatriques et des traitements psychotropes qui sont en hausse permanente.

Lors de cette audition, l'UNSA a également fait part de ses propositions pour améliorer la prise en charge des arrêts de travail, à savoir :

- la mise en place d'une coordination médecin traitant/médecin du travail/médecin conseil de l'Assurance maladie,
- la mise en place de plan de prévention dans toutes les entreprises et dans les trois versants de la Fonction publique,
- la reconnaissance de l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle
- le renforcement de la présence de la médecine du travail avec élargissement de son champ d'intervention à l'ensemble de la Fonction Publique.
- la négociation obligatoire de l'organisation du travail dans les entreprises
- l'amélioration des droits des salariés et des agents par la généralisation de la prévoyance, la suppression des jours de carence et de la condition d'ancienneté pour le maintien de salaire, la sécurisation du paiement des IJ des salariés, des salariés multi employeurs par la centralisation et la transmission des éléments de rémunération de ces salariés par un organisme collecteur unique.

Dans les prochains jours, l'UNSA fera parvenir sa contribution à la mission Oustric.

Dernier CCFP : bilan nécessaire pour l'UNSA et changement pour la disponibilité

Le CCFP (Conseil commun de la Fonction publique) du 12 novembre a permis à l'UNSA Fonction Publique de dresser un rapide bilan des 4 ans écoulés : protocole PPCR, ordonnance relative au Compte personnel d'activité, à la formation, à la santé et la sécurité au travail.

Le CCFP est une instance essentielle dans la Fonction publique. L'UNSA a rappelé son souhait de voir se poursuivre le travail commun aux trois versants de la Fonction publique, élément indispensable à la modernité de la Fonction publique et à son unicité.

Elle a rappelé ses exigences pour les réformes annoncées, en particulier sur les rémunérations des agents publics et sur leur retraite.

Le principal texte à l'ordre du jour portait sur l'évolution des règles de disponibilité. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique a également été présenté lors de cette dernière réunion avant les élections du 6 décembre.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Dernier-CCFP-des-changements-pour-la-disponibilite>

Le Comité des femmes de la CES s'est réuni à Bruxelles le 14 et 15 novembre

L'UNSA était représentée par Sylvie Lizard, Secrétaire nationale en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au cours de ce Comité, il a été présenté la position du Parlement européen sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Elle apporte des améliorations aux dispositions prévues, telles les 10 jours ouvrables de congé de paternité rémunéré. Le montant de la rémunération devrait être au moins équivalent à 78% du salaire brut du travailleur en cas de congé parental et à 80% en cas de congé de paternité. Les 4 mois de congé parental non transférable sont maintenus.

Cette position n'est pas partagée par tous les employeurs, ni tous les gouvernements et notamment la France. Les États membres ont dilué la proposition, avec un achoppement sur la rémunération du congé parental.

Les syndicats français sont appelés à soutenir et défendre la proposition du Parlement européen et de la CES, car il s'agit de la première proposition législative clairement inscrite dans le pilier européen des droits sociaux contre les violences sexistes et sexuelles.

Le Comité des femmes a rappelé à tous les syndicats la journée du 24 novembre « pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles » qui se déroulera partout en Europe (voir texte ci-dessous).

Nous Toutes : syndicalistes, le 24 novembre, nous marcherons

Ce collectif, né de la volonté d'en finir avec les violences sexistes et sexuelles, organise une gigantesque déferlante féministe le 24 novembre à Paris et partout en France pour réveiller les consciences sur les violences contre les femmes.

L'UNSA appelle également chacun et chacune à participer à cette action qui se déroulera un peu partout en France. Vous retrouverez la liste des comités locaux sur la carte créée pour les recenser.

<https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1PYjK4tsqWXtCoSx7iLHPVsXL5Kirj>

L'UNSA signe une tribune dans le Monde pour affirmer notre position :

« Nous, syndicalistes sommes engagé.es pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur nos lieux de travail et dans nos organisations. Parce que des collègues nous alertent sur certains comportements délictueux. Parce que des femmes victimes viennent nous solliciter pour trouver des solutions.

Parce qu'elles se retrouvent face à des employeurs ou des directions qui refusent bien souvent de traiter les violences, de prendre des mesures de prévention, de mener une enquête, de sanctionner l'agresseur et d'accompagner les équipes, préférant changer la victime de poste pour surtout, "ne pas faire de vagues".

Un appel contre la violence envers les femmes dans le monde du travail

La Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI) appellent les gouvernements et les employeurs à cesser de jouer des femmes qui travaillent et préconisent une norme de travail internationale forte et inclusive en matière de violence et harcèlement dans le monde du travail.

L'appel intervient à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

« Nous savons que certains gouvernements de l'UE cherchent à diluer le texte qui a été adopté cette année », a déclaré Montserrat Mir, Secrétaire confédérale de la CES.

« Nous espérons qu'ils vont changer. Avec l'aide des gouvernements, la violence à l'égard des femmes dans le monde du travail peut être éliminée par les employeurs, les syndicats et les syndiqués ».

« Une convention de l'OIT pourrait être intégrée dans les législations européenne et nationale et exiger que tous les lieux de travail aient des procédures de lutte contre la violence et le harcèlement, donnent aux victimes des droits clairement énoncés et mettent en place des sanctions contre les auteurs. »

« La violence et le harcèlement coûtent des vies et des moyens de subsistance. Il affecte des millions de femmes et leurs familles », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

« L'année prochaine, l'OIT aura la possibilité de faire un grand pas en avant vers un monde du travail exempt de violence et de harcèlement.

Nous appelons les gouvernements et les employeurs à se joindre à nous pour viser plus haut ».

La CES soutient la CSI qui milite pour une convention de l'OIT visant à mettre un terme aux inégalités entre les sexes et à la violence dans le monde du travail.

Luc Bérille en Guyane, Martinique, Guadeloupe : la campagne Fonction publique bat son plein...

Dans le cadre de la campagne des élections de la Fonction publique, les structures ultramarines de l'UNSA ont reçu la visite et le soutien du Secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille.

Ces rencontres furent l'occasion, pour nos équipes locales, de médiatiser le projet de l'UNSA dans tous les secteurs de la Fonction publique où l'UNSA est implantée.

Luc Bérille a multiplié les rencontres avec les équipes syndicales et insisté sur la ligne efficace et utile portée par nos candidat-e-s.

Que celles-ci et ceux-ci exercent dans les services de l'État, les collectivités territoriales, dans la Fonction publique hospitalière, l'UNSA "producteur d'intérêt général" incarne un syndicalisme moderne qui met au centre de son action le service public et ses agents.

Épuisement professionnel, un débat organisé pour l'UNSA Centre Val de Loire

Le 13 novembre, l'UNSA Centre-Val de Loire a organisé à Orléans une conférence-débat sur l'épuisement professionnel et le burn out.

Dans un premier temps, le professeur Michel Debout, médecin légiste et psychiatre, a relaté ses travaux, concernant la santé au travail, qui ont débuté à la fin des années 1990.

Il a explicité le long et difficile parcours qu'il a dû emprunter pour faire reconnaître que la sphère professionnelle pouvait être la cause essentielle, voire exclusive, du mal-être de certains salariés, mal-être pouvant conduire jusqu'au suicide (dont la France détient le taux record en Europe!).

Ce décrochage professionnel peut, selon lui, s'expliquer par 4 facteurs : le manque de reconnaissance du salarié, la diminution jusqu'à l'absence de sentiment d'appartenance, la disparition progressive de liens, la pression temporelle (manque de temps pour réaliser les missions, absence de projets...).

Dominique Corona, Secrétaire national de l'UNSA, en charge de la protection sociale et de la qualité de vie au travail, a décrit la pression que les salariés, du secteur privé comme dans la Fonction Publique, pouvaient subir, notamment lors de restructurations imposées sans réelles négociation avec les organisations syndicales.

En France, ce mal-être se traduit pas une augmentation des arrêts de travail. Le coût total de l'épuisement professionnel est chiffré à 20 milliards d'euros en Europe.

Il a ensuite explicité les revendications portées par l'UNSA pour traiter ce fléau :

- faire reconnaître cette pathologie comme maladie professionnelle
- développer la médecine du travail et organiser une coordination avec la médecine de ville et hospitalière
- développer des mesures pour inciter les employeurs à négocier l'organisation et les conditions de travail.

Le débat qui a suivi a permis de souligner le rôle important de "vigie" que doivent remplir les représentants syndicaux pour détecter et porter à la connaissance de l'employeur les situations de souffrance au travail.